Code :
MS218100

A4 (210 x 297 mm, 2480 x 3508 pixels)

TECHNOLOGIE



TECHNOLOGIE

classe 2

Initiation aux principes et aux techniques fondamentales de la technologie en plomberie

Domaine : **Technologie et Métiers**

Option : **Plomberie**

3cm



TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRES **1**

Objectifs Pédagogiques Généraux 1

- 1. Acquisition des Savoirs Normatifs 1
- 2. Développement des Compétences Pratiques 1
- 3. Instauration d'une Posture Professionnelle Responsable 1

Méthodologie et Approche Didactique 1

- 1. Du Concret à l'Abstrait : L'Ancrage Professionnel 1
- 2. L'Approche par Compétences 2
- 3. La Structure Duale : Enseignant et Apprenant 2

Importance pour le Plombier 2

- 1. De la Pratique Empirique à la Compétence Juridique 2
- 2. La Sécurité Juridique comme Outil de Travail 2
- 3. Le Cadre Normatif comme Garantie de Santé Publique 3

Documentation de Référence 3

- 1. Le Journal Officiel de la RDC 3
- 2. Normes Techniques et Codes Spécifiques 3
- 3. Cadre Contractuel et Responsabilités 3

PARTIE 1 : LE CADRE JURIDIQUE DU TRAVAIL ET L'ARTISANAT **4**

a. Du tuyau au contrat : la plomberie devient professionnelle 4

b. Employé ou patron ? La loi fait la différence 4

c. Des droits à réclamer, des devoirs à respecter 4

d. Et en cas de problème ? L'arbitrage et le tribunal 4

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION AU DROIT ET SOURCES **5**

1.1. Définition et Rôle du Droit 5

- a. L'ordre avant la loi 5
- A. Définition du Droit : L'ensemble des règles obligatoires 5

FIGURE 1 : RÉF. IMG (8585-2471-2440) **7**

Un contrat de plomberie signé entre un artisan et un client 7

- B. Le Rôle du Droit pour l'artisan plombier 7

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

FIGURE 2 : RÉF. IMG (1926-6002-3797)..... 10

Panneau de norme technique de sécurité en plomberie..... 10

- Scénarios et Exercices..... 10
- Anecdote : La parole contre le papier..... 10

1.2. La Hiérarchie des Normes en RDC..... 12

- a. L'ordre des règles du jeu..... 12
- A. Le sommet de la pyramide : La Constitution et la Loi..... 12
- B. Les textes réglementaires : Les outils du quotidien..... 12

FIGURE 3 : RÉF. IMG (4159-7755-3320)..... 15

La pyramide des normes juridiques appliquée à la plomberie..... 15

- C. La base : Contrat, Devis et Normes Volontaires..... 15
- SCÉNARIOS ET EXERCICES..... 16

1.3. Les Acteurs Judiciaires et Administratifs..... 17

- a. Le plombier face à la loi..... 17
- A. Le Tribunal de Commerce : le juge des artisans..... 18
- B. L'Inspection du Travail : le gardien des droits du travailleur..... 18

FIGURE 4 : RÉF. IMG (0079-3863-6687)..... 20

Un inspecteur du travail vérifiant un chantier de plomberie à Mbandaka..... 20

- Scénarios et Exercices..... 20

1.4. La Personnalité Juridique de l'Artisan..... 22

- a. Le plombier visible et le plombier légal..... 22
- A. Personne physique et personne morale : Deux manières d'exister..... 22
- B. Le bouclier juridique de l'entreprise..... 22

FIGURE 5 : RÉF. IMG (1237-3385-6038)..... 25

Artisan indépendant versus entreprise de plomberie : deux réalités juridiques..... 25

FIGURE 6 : RÉF. IMG (4454-3834-8437)..... 27

Le bouclier : séparer le patrimoine personnel du patrimoine professionnel..... 27

- Anecdote : Le chantier manqué de Papa Bolingo..... 27

CHAPITRE 2 : LE CONTRAT DE TRAVAIL..... 30

2.1. Formation et Éléments Constitutifs..... 30

- a. Le pacte de confiance..... 30

- A. Les Trois Piliers du Contrat.....30

FIGURE 7 : RÉF. IMG (9160-2887-4921).....32

Les éléments essentiels du contrat de travail en plomberie.....32

- B. La Forme du Contrat : Oral ou Écrit ?.....32

2.2. Typologie des Contrats (CDD, CDI, Essai).....34

- a. De la parole au papier.....34
- A. Le Contrat à Durée Indéterminée (CDI).....34
- B. Le Contrat à Durée Déterminée (CDD).....35

FIGURE 8 : RÉF. IMG (1130-8565-7824).....37

Un document de contrat à côté d'un calendrier de chantier.....37

- C. Le Contrat à l'Essai.....37

FIGURE 9 : RÉF. IMG (8647-6488-1595).....39

Un plombier expérimenté observant un jeune en train de travailler.....39

- Anecdote : La villa inachevée de Papa Kanku.....39

2.3. Droits et Obligations des Parties.....41

- a. Le contrat, une danse à deux.....41
- A. Les Obligations du Plombier (Travailleur).....41

FIGURE 10 : RÉF. IMG (5884-8760-5203).....44

Plombier compétent respectant les normes de sécurité sur un chantier.....44

- B. Les Obligations de l'Employeur.....44

FIGURE 11 : RÉF. IMG (3239-7518-6266).....47

Employeur fournissant un équipement de protection individuelle à son artisan 47

- L'anecdote du chantier de Mbandaka.....47

2.4. Suspension et Rupture du Contrat.....49

- a. L'eau et le tuyau.....49
- A. La Suspension du Contrat : Une Pause Réglementée.....49
- B. La Rupture du Contrat : La Fin de la Relation.....49

FIGURE 12 : RÉF. IMG (7153-7876-4712).....52

Main cassant une chaîne et main posant un cadenas sur une chaîne.....52

- Scénarios et Exercices.....52

- Une anecdote du Kwilu.....52

CHAPITRE 3 : PROTECTION SOCIALE ET RÉGLEMENTATION.....55

3.1. La Rémunération et le SMIG.....55
- a. Le juste prix du travail.....55
- A. Définir la Rémunération.....55
- B. Comprendre le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).....55

FIGURE 13 : RÉF. IMG (9222-3369-6143).....58

Fiche de paie d'un artisan plombier qualifié de la REGIDESO.....58
- L'anecdote du chantier de Goma.....58

3.2. Durée du Travail et Congés.....60
- a. Le temps, un outil de travail.....60
- A. La Durée Légale du Travail.....60
- B. Le Droit au Repos Hebdomadaire et aux Jours Fériés.....60

FIGURE 14 : RÉF. IMG (3309-4169-9698).....63

Un calendrier de chantier : le temps du plombier et la loi.....63
- C. Le Congé Annuel de Reconstitution.....63

3.3. La Sécurité Sociale (CNSS).....65
- a. La solidarité, une assurance ancestrale.....65
- A. Le principe de la CNSS : une grande caisse commune.....66

FIGURE 15 : RÉF. IMG (7776-0967-6567).....68

Le circuit de la cotisation sociale de l'entreprise à la CNSS.....68
- B. Les prestations sociales pour l'artisan plombier.....68

FIGURE 16 : RÉF. IMG (7047-0688-2704).....71

Les risques professionnels couverts par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.....71
- Anecdote : La sagesse de Papa Kanku à Boma.....71

3.4. Syndicats et Représentation.....73
- a. Une force collective au service de l'individu.....73
- A. Le Syndicat : Définition et Utilité pratique.....73

FIGURE 17 : RÉF. IMG (9559-2079-4240).....75

Un délégué syndical discutant avec un chef de chantier de plomberie.....75

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

- B. La Délégation Syndicale et l'Artisan Indépendant.....75

PARTIE 2 : LÉGISLATION DE LA CONSTRUCTION ET NORMES TECHNIQUES.....78

a. L'ordre et la sécurité sur le chantier.....78

b. Les Normes Techniques et les textes de référence.....78

c. Le champ d'application : du national au local.....78

d. La responsabilité professionnelle du plombier.....78

CHAPITRE 4 : DROIT DE LA CONSTRUCTION ET URBANISME.....79

4.1. Permis de Construire et Autorisations.....79

- a. L'autorisation, une étape non négociable.....79
- A. Définition et utilité du permis de construire.....79
- B. L'autorité compétente et le contenu du dossier.....79

FIGURE 18 : RÉF. IMG (6727-6218-4460).....82

Les documents essentiels pour une demande de permis de construire en RDC.....82

- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....82

4.2. Normes d'Accessibilité et d'Hygiène.....84

- a. Un droit pour tous, une protection pour chacun.....84
- A. L'accessibilité : penser l'installation pour tous les corps.....84
- B. L'hygiène : la guerre silencieuse contre les microbes.....84

FIGURE 19 : RÉF. IMG (0424-1728-5764).....87

Schéma d'une salle de bain accessible et hygiénique.....87

- Scénarios et Exercices.....87

4.3. Servitudes et Voisinage.....89

- a. Une affaire de bon sens avant d'être une affaire de loi.....89
- A. La Servitude : Un droit sur la propriété d'autrui.....89

FIGURE 20 : RÉF. IMG (1425-1421-1737).....90

Schéma d'une servitude de passage pour une canalisation d'eau.....90

- B. Les Troubles Anormaux de Voisinage.....90

4.4. Contrôle Technique et Réception des Travaux.....93

- a. L'héritage des bâtisseurs.....93
- A. Le Contrôle Technique : Le Gardien des Normes.....93
- B. La Réception des Travaux : L'Acte Juridique Final.....94

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

CHAPITRE 5 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES.....97

5.1. Responsabilité Civile Contractuelle.....97

- a. L'origine de l'engagement.....97
- A. La Naissance du Contrat de Plomberie.....97
- B. Les Trois Conditions de la Responsabilité Contractuelle.....97

FIGURE 21 : RÉF. IMG (8341-3588-6548).....99

Un plombier et un client signant un devis détaillé à Mbandaka.....99

- C. L'Obligation de Conseil du Plombier.....99

5.2. Garantie Décennale et Biennale.....101

- a. La parole donnée et la solidité de l'ouvrage.....101
- A. La Garantie Décennale : La Protection du Gros Œuvre.....102

FIGURE 22 : RÉF. IMG (3345-5736-8046).....104

Schéma d'une canalisation principale intégrée à la structure du bâtiment.....104

- B. La Garantie Biennale : Le Bon Fonctionnement des Équipements.....104

5.3. Assurance Tous Risques Chantier.....107

- a. Le chantier, un univers de risques imprévus.....107
- A. Le principe de l'assurance "Tous Sauf".....107
- B. Les acteurs couverts et la temporalité.....108

FIGURE 23 : RÉF. IMG (1158-0512-2231).....109

Le contrat d'assurance Tous Risques Chantier, un document juridique essentiel.....109

- Scénarios et exercices.....109

5.4. Gestion des Sinistres et Expertise.....111

- a. Le "sinistre" : du grand mot à la petite fuite.....111
- A. La Déclaration du Sinistre : Le Chronomètre est Lancé.....111
- B. L'Intervention de l'Expert : L'Arbitre Technique.....111

5.5. La Responsabilité Pénale de l'Artisan (Mise en danger d'autrui).....113

- a. Le poids de la signature.....113
- A. L'infraction de mise en danger délibérée.....113

FIGURE 24 : RÉF. IMG (3841-3984-0871).....116

Schéma d'une installation d'eau potable contaminée par erreur de raccordement.....116

- B. Les cas courants en plomberie.....116

FIGURE 25 : RÉF. IMG (0318-1950-0786) **119**

Raccordement de gaz défectueux sur une cuisinière dans un immeuble 119

- C. Les sanctions encourues 119

CHAPITRE 6 : LE CODE DE L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT **122**

6.1. Principes Généraux et Domaine Public 122

- a. Le pacte tacite de l'eau 122
- A. La Nature Juridique de l'Eau 122

FIGURE 26 : RÉF. IMG (7218-0913-6725) **124**

Domaine public de l'eau et raccordement privé d'une habitation 124

- B. Le Domaine Public de l'Eau et ses Conséquences 124
- SCÉNARIOS ET EXERCICES 125

6.2. Régime des Prélèvements et Rejets 126

- a. Le principe de l'eau, ressource commune 126
- A. L'Autorisation : Le Principe Fondamental 127
- B. Les Obligations Techniques du Plombier 127

6.3. Protection des Captages et Périmètres 129

- a. Une source d'eau, une source de vie 129
- A. Le Principe des Périmètres de Protection 130

FIGURE 27 : RÉF. IMG (9697-3802-8674) **132**

Schéma des trois périmètres de protection autour d'un forage 132

- B. Activités Interdites et Prescriptions 132

FIGURE 28 : RÉF. IMG (5398-7863-2250) **135**

Comparaison d'un site de captage protégé et d'un site à risque 135

- SCÉNARIOS ET EXERCICES 135

6.4. Service Public de l'Eau (Regideso) 137

- a. Le propriétaire invisible de l'eau 137
- A. Mission et statut juridique 137

FIGURE 29 : RÉF. IMG (9848-0651-1250) **139**

Compteur Regideso scellé, symbole de la concession du service public. 139

- B. Obligations du plombier face à la Regideso 139
- SCÉNARIOS ET EXERCICES 140

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

PARTIE 3 : DROIT COMMERCIAL ET GESTION DE L'ENTREPRISE DE PLOMBERIE.....142

Du savoir-faire à l'entreprise.....142

Le cadre légal : plus qu'un simple papier.....142

La gestion au quotidien : devis, factures et clients.....142

Devenir un acteur économique formel.....142

CHAPITRE 7 : STATUT JURIDIQUE DE L'ENTREPRENEUR.....143

7.1. L'Entreprise Individuelle (Établissement).....143

- a. L'étincelle de l'indépendance.....143
- A. Définition et Caractéristiques.....143
- B. Avantages de l'Établissement.....143
- C. Inconvénients et Responsabilité Illimitée.....144
- Scénarios et Exercices.....145

7.2. Les Sociétés Commerciales (SARL, SAS).....146

- a. Le pacte de la collaboration.....146
- A. La Société à Responsabilité Limitée (SARL).....146
- B. La Société par Actions Simplifiée (SAS).....147

7.3. Formalités de Création (Guichet Unique).....149

- a. Le parcours du combattant administratif.....149
- A. Le Guichet Unique : C'est quoi au juste ?.....149

FIGURE 30 : RÉF. IMG (5031-1943-7677).....151

Le parcours simplifié de l'entrepreneur au Guichet Unique de création d'entre.....151

- B. Les documents obtenus et leur utilité.....151

FIGURE 31 : RÉF. IMG (7744-0353-2878).....154

Les documents essentiels obtenus après le passage au Guichet Unique.....154

- Une histoire de patience à Mbandaka.....154

7.4. La Sous-Traitance (Loi ARSP).....156

- a. Le grand chantier et le petit entrepreneur.....156
- A. Définition et acteurs clés.....156

FIGURE 32 : RÉF. IMG (4016-9066-7300).....159

Schéma simple du contrat de sous-traitance en plomberie.....159

- B. Conditions pour devenir sous-traitant (Loi ARSP).....159

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

FIGURE 33 : RÉF. IMG (9269-9551-8278)....162

Le dossier d'enregistrement à l'ARSP pour un artisan plombier....162

- Scénarios et Exercices....162

CHAPITRE 8 : CONTRATS COMMERCIAUX ET FACTURATION....165

8.1. Le Devis et l'Offre de Prix....165

- a. La parole et l'écrit....165
- A. Définitions et distinctions....165

FIGURE 34 : RÉF. IMG (5930-9526-8873)....167

Exemple de devis standard pour une installation de plomberie à Mbandaka....167

- B. La valeur juridique du devis....167

FIGURE 35 : RÉF. IMG (9298-9965-4728)....170

La transformation du devis en contrat après signature du client....170

- C. Les mentions obligatoires....170

8.2. La Facture et la TVA....173

- a. L'énigme du papier timbré....173
- A. La facture, carte d'identité de la transaction....173

FIGURE 36 : RÉF. IMG (1915-4863-2461)....175

Modèle de facture conforme avec ses mentions obligatoires pour un plombier....175

- B. La TVA, l'impôt qui circule....175

FIGURE 37 : RÉF. IMG (2601-5993-5217)....178

Schéma simple du mécanisme de collecte et de versement de la TVA....178

- SCÉNARIOS ET EXERCICES....178

8.3. Conditions Générales de Vente (CGV)....180

- a. Le contrat verbal et le contrat écrit....180
- A. Définition et Rôle des CGV....180

FIGURE 38 : RÉF. IMG (5873-5476-6571)....182

Exemple de Conditions Générales de Vente claires pour un artisan plombier....182

- B. Les Clauses Indispensables pour le Plombier....182

FIGURE 39 : RÉF. IMG (6231-0726-6097)....185

Un artisan plombier expliquant un devis et ses CGV à un client.....185
- b. L'anecdote du chantier de Papa Kakese.....185

8.4. Recouvrement des Créances.....187
- a. L'art de se faire payer.....187
- A. La Phase Amiable : Dialogue et Prévention.....187

FIGURE 40 : RÉF. IMG (3874-1856-1434).....189

Un plombier discute calmement d'une facture impayée avec son client.....189
- B. La Mise en Demeure : L'Avertissement Formel.....189

FIGURE 41 : RÉF. IMG (6239-4741-2205).....192

Gros plan sur une lettre de mise en demeure officielle.....192
- C. Le Recouvrement Judiciaire : L'Action en Justice.....192

CHAPITRE 9 : FISCALITÉ ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE.....195

9.1. Régimes Fiscaux des PME.....195
- a. Le poids de l'histoire fiscale.....195
- A. Comprendre les régimes d'imposition.....195

FIGURE 42 : RÉF. IMG (0456-6957-8510).....197

Un plombier examinant attentivement plusieurs formulaires fiscaux de la DGI.....197
- B. TVA et IPR : Deux impôts à ne pas négliger.....197

FIGURE 43 : RÉF. IMG (9064-0399-3416).....199

Schéma simplifié montrant un flux d'argent du client au plombier puis à l'État.....199
- Anecdote : La leçon de Papa Wemba à Mbandaka.....199

9.2. Para-fiscalité et Taxes Locales.....201
- a. L'ancêtre de la taxe locale.....201
- A. Distinguer l'impôt de la taxe para-fiscale.....201
- B. Les taxes locales courantes pour l'artisan plombier.....201

FIGURE 44 : RÉF. IMG (5556-1034-4558).....204

Visualisation des documents fiscaux pour un artisan plombier en RDC.....204
- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....204

9.3. Concurrence Loyale et Prix.....206
- a. Le jeu de la compétition.....206

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

- A. Principes de la Concurrence Loyale.....206

FIGURE 45 : RÉF. IMG (1228-3909-8783).....208

Deux plombiers se serrant la main devant une camionnette de travail.....208

- B. La Fixation des Prix et les Pratiques Interdites.....208
- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....209

9.4. Déontologie du Plombier.....210

- a. Le respect avant le raccord.....210
- A. Les Piliers du Comportement Professionnel.....211
- B. L'Obligation de Conseil et de Transparence.....211
- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....212

9.5. Lutte contre la Corruption et le Travail Informel.....213

- a. Le chemin court et le chemin sûr.....213
- A. La Corruption : Définition et Risques.....213
- B. Le Travail Informel : L'Illusion de l'Économie.....214
- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....214

Annexe A : Modèle de Contrat de Travail.....216

- A. Identification des Parties Contractantes.....216
- B. Nature et Objet du Contrat.....217
- C. Fonctions, Rémunération et Conditions de Travail.....217
- D. Congés, Obligations et Rupture du Contrat.....218

Annexe B : Extraits du Code de l'Eau.....219

- A. Définitions Clés issues de la Loi N° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à.....219
- B. Principes Directeurs de la Gestion de l'Eau.....220
- C. Obligations Relatives aux Installations Privées d'Eau et d'Assainissement.....221
- D. Régime des Autorisations et Déclarations pour les Travaux de Plomberie.....221
- E. Contrôle des Installations et Sanctions Applicables.....222

Annexe C : Canevas de Devis et Facture.....223

- A. Le Devis : Proposition Commerciale et Engagement Contractuel.....223
- B. La Facture : Document Comptable et Juridique.....224
- C. Distinction Juridique et Fonctionnelle.....226

Annexe D : Liste des Guichets Uniques.....226

- A. Cadre Juridique et Définition Opérationnelle.....226
- B. Entités Administratives Représentées au GUCE.....227
- C. Documents Requis pour la Création d'une Entreprise de Plomberie.....228
- D. Adresses des Principaux Guichets Uniques en RDC.....228

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

PRÉLIMINAIRES

Objectifs Pédagogiques Généraux

1. Acquisition des Savoirs Normatifs

Ce curriculum vise l'acquisition d'une connaissance fine des cadres réglementaires et normatifs en vigueur. Il s'agit d'assimiler les textes régissant la profession, incluant les normes techniques de mise en œuvre, les règles de sécurité sur les chantiers, et les dispositions relatives à la protection de l'environnement et à la santé publique. La connaissance des procédures administratives, comme l'obtention des autorisations, est également fondamentale.

2. Développement des Compétences Pratiques

Au-delà de la mémorisation des textes, le programme développe des compétences opérationnelles concrètes. L'élève apprend à analyser un cahier des charges, à identifier les exigences légales et à les traduire en solutions techniques conformes. Cette compétence s'étend à la rédaction de devis et de factures respectant la législation commerciale et fiscale, ainsi qu'à la capacité de diagnostiquer une non-conformité sur une installation existante.

3. Instauration d'une Posture Professionnelle Responsable

Enfin, le cours forge une posture professionnelle éthique et responsable. L'apprenant intègre la portée de sa responsabilité civile et décennale. Il est sensibilisé aux conséquences juridiques, financières et pénales d'un manquement aux règles de l'art. Cet objectif cultive un réflexe de prudence, de rigueur et une communication transparente avec le client et les autorités, piliers de la pérennité d'une activité professionnelle.

Méthodologie et Approche Didactique

1. Du Concret à l'Abstrait : L'Ancrage Professionnel

Chaque chapitre s'articule autour d'une situation professionnelle tangible. La norme juridique est ensuite introduite comme une réponse directe à une problématique de terrain, qu'il s'agisse d'un litige sur un chantier à Matadi ou de la conformité d'une installation à Lubumbashi. Cette démarche inductive

ancre la connaissance légale dans la réalité du métier de plombier. La théorie ne précède jamais la pratique ; elle en découle logiquement.

2. L'Approche par Compétences

La mémorisation des articles de loi est subordonnée à leur application pratique. L'ouvrage vise le développement de compétences spécifiques et évaluables. Un plombier formé doit savoir identifier la norme applicable à un raccordement, interpréter les clauses techniques d'un cahier des charges et rédiger un rapport d'intervention conforme pour prévenir un litige. L'objectif final est l'autonomie et la responsabilité professionnelles de l'artisan.

3. La Structure Duale : Enseignant et Apprenant

La conception du manuel intègre une double lecture. Certaines sections, comme celle-ci, fournissent à l'enseignant des clés de lecture didactiques et des approfondissements théoriques. D'autres sections, à travers des exercices et des scénarios contextualisés, ciblent directement l'acquisition des savoir-faire par l'élève. Cette architecture garantit à la fois la rigueur du support pédagogique et son accessibilité pour l'apprenant.

Importance pour le Plombier

1. De la Pratique Empirique à la Compétence Juridique

La connaissance du cadre légal fait évoluer la perception du métier. L'artisan plombier, souvent formé sur le terrain, acquiert une dimension d'expert technique reconnu. Sa pratique n'est plus seulement guidée par l'expérience mais aussi par des normes et des obligations précises. Cette maîtrise juridique structure sa démarche, valorise son savoir-faire et le positionne comme un professionnel fiable face aux clients et aux institutions.

2. La Sécurité Juridique comme Outil de Travail

Au-delà des compétences techniques, la législation est un instrument de protection. Un devis correctement formulé, un contrat de prestation de services ou la gestion des garanties protègent l'artisan contre les litiges. Pour l'enseignant, l'objectif est de former des techniciens capables de sécuriser leurs interventions sur le plan contractuel et financier. L'artisan préserve ainsi la pérennité de son activité économique, du Kasaï au Kongo Central.

3. Le Cadre Normatif comme Garantie de Santé Publique

Chaque installation de plomberie impacte directement la santé et la sécurité des usagers. Les normes relatives à la potabilité de l'eau, à l'évacuation des eaux usées ou à la prévention des risques sanitaires sont fondamentales. Le plombier n'est pas un simple installateur de tuyaux. Il est un maillon essentiel de la chaîne de santé publique. Sa conformité aux règlements techniques en vigueur prévient des crises sanitaires à l'échelle d'un quartier de Lubumbashi ou d'un village de l'Équateur.

Documentation de Référence

1. Le Journal Officiel de la RDC

La consultation du Journal Officiel de la République Démocratique du Congo fonde toute démarche réglementaire. Ce recueil contient les lois, décrets et arrêtés ministériels qui régissent le secteur de la construction et de l'artisanat. Son analyse permet d'identifier le cadre légal supérieur applicable à toute installation de plomberie, notamment en matière de santé publique et d'urbanisme.

2. Normes Techniques et Codes Spécifiques

Au-delà du cadre légal général, les normes techniques spécifiques encadrent la pratique du métier. L'Office Congolais de Contrôle (OCC) publie les Normes Congolaises (NC) applicables aux matériaux (tuyauterie, raccords), à la qualité de l'eau et aux méthodes d'installation. Le Code de la Construction fournit le cadre réglementaire pour l'intégration des systèmes de plomberie dans le bâti, incluant les règles d'évacuation des eaux usées et pluviales.

3. Cadre Contractuel et Responsabilités

L'exercice de la profession s'inscrit dans le cadre du droit des obligations, codifié au Livre III du Code Civil Congolais. Ce dernier régit la formation des contrats, la responsabilité civile professionnelle et les garanties applicables aux travaux. Une maîtrise de ces dispositions, notamment celles relatives au devis, à la facturation et aux garanties légales, prévient les litiges et sécurise l'activité artisanale.

Partie 1 : Le Cadre Juridique du Travail et l'Artisanat

a. Du tuyau au contrat : la plomberie devient professionnelle

Un raccord bien serré évite les fuites. Un contrat bien rédigé évite les conflits. L'art du plombier ne se limite pas à la maîtrise de la pince et du chalumeau. Sa reconnaissance en tant que professionnel passe par la compréhension des règles qui organisent son travail. La loi transforme un savoir-faire en une profession respectée, garantissant le paiement et définissant les responsabilités de chacun.

b. Employé ou patron ? La loi fait la différence

L'activité de plomberie s'exerce principalement sous deux statuts. L'artisan peut être un salarié, travaillant pour une entreprise de construction à Kananga ou un grand hôtel à Matadi. Dans ce cas, le Code du Travail le protège. Il peut aussi être un indépendant, son propre patron, ouvrant son atelier à Goma. Il relève alors du droit des artisans et doit obtenir sa patente.

c. Des droits à réclamer, des devoirs à respecter

Le cadre légal offre une protection. Il assure au plombier le droit d'être payé pour son travail et de travailler en sécurité. En contrepartie, ce même cadre lui impose des devoirs. Le respect des délais, la qualité de l'ouvrage et l'obligation de réparer une installation défectueuse sont des engagements non-négociables. La loi crée la confiance entre le client et l'artisan.

d. Et en cas de problème ? L'arbitrage et le tribunal

Parfois, un chantier à Lubumbashi ou une réparation à Mbandaka se passe mal. Un client refuse de payer, une malfaçon est constatée. Le droit organise la résolution de ces litiges. Avant le tribunal, des solutions amiables comme la médiation existent. Comprendre ces procédures permet à l'artisan de défendre ses intérêts de manière structurée, sans recourir à des disputes stériles.

Chapitre 1 : Introduction au Droit et Sources

1.1. Définition et Rôle du Droit

a. L'ordre avant la loi

Pendant des siècles, bien avant l'arrivée des codes écrits, nos villages du Kwilu ou du Kasaï fonctionnaient déjà avec des règles. Le chef et le conseil des anciens ne lisaient pas la loi dans un livre, mais ils savaient comment régler un conflit de terrain ou punir un vol. Le droit existait déjà.

Aujourd'hui, ces règles sont écrites et forment un système complexe. Pour un plombier, comme pour tout citoyen, connaître les bases de ce système est une nécessité. C'est un outil pour se protéger, protéger son client et exercer son métier dans la légalité.

A. Définition du Droit : L'ensemble des règles obligatoires

Le Droit est l'ensemble des règles qui organisent la vie en société. Ces règles sont obligatoires pour tous. Personne ne peut dire : "cette loi ne me concerne pas". Leur but est d'assurer la paix, la sécurité et la justice. Sans ces règles, le désordre s'installe et la loi du plus fort domine. L'État, à travers ses institutions comme la police ou les tribunaux, a le pouvoir de faire respecter ces règles. Il peut sanctionner ceux qui ne les suivent pas.

Figure 1 : Réf. IMG (8585-2471-2440) Un contrat de plomberie signé entre un artisan et un client

A L'ENGAGEMENT LÉGAL
(The Legal Commitment)



B L'ACCORD DES VOLONTÉS
(Agreement of Wills)

- **PROMESSE VERBALE DEVIENT OBLIGATION RÉELLE** (Verbal Promise becomes Real Obligation)
- **CHAQUE CLAUSE EST UNE LOI** (Each Clause is a Law) : Prix, Matériaux, Délais (Price, Materials, Deadlines)



PROTECTION JURIDIQUE POUR LES DEUX



B L'ACCORD DES VOLONTÉS



BESOIN DU CLIENT
(Need)
(e.g., Installation/ Réparation)

SAVOIR-FAIRE DE L'ARTISAN
(Artisan's Know-How)
(e.g., Expertise/Outils)

RENCONTRE LIBRE

CONSENTEMENT SANS CONTRAINTE

C LA PREUVE EN CAS DE LITIGE



- **PAROLES S'ENVOLENT, ÉCRITS RESTENT**
- **PREUVE PRINCIPALE DEVANT LE JUGE**
- **GARDEZ TOUJOURS UNE COPIE SIGNÉE**



COPIE DU CONTRAT JURIDIQUE

Figure 1 : Réf. IMG (8585-2471-2440)

Un contrat de plomberie signé entre un artisan et un client

a. La force de l'écrit

Cette image montre un moment clé : la signature d'un contrat. L'écrit n'est pas une simple formalité. Il transforme une promesse verbale en un engagement légal. Chaque clause, du prix des matériaux au délai de livraison, devient une obligation. Pour le plombier, c'est la garantie d'être payé. Pour le client, c'est l'assurance que le travail sera fait selon les termes convenus. La poignée de main est importante, mais le document signé est la véritable protection juridique pour les deux parties.

b. L'accord des volontés

Le contrat naît de la rencontre de deux volontés : celle du client qui a un besoin et celle de l'artisan qui offre son savoir-faire. Le droit encadre cette rencontre pour qu'elle soit équilibrée. Personne ne doit être forcé de signer.

c. La preuve en cas de litige

Si un problème survient plus tard, ce document devient la preuve principale devant un juge. Les paroles s'envolent, mais les écrits restent. Un plombier prudent à Bukavu comme à Kananga gardera toujours une copie de ses contrats. C'est son bouclier.

■ ■ ■

B. Le Rôle du Droit pour l'artisan plombier

Pour un artisan, le droit n'est pas une théorie lointaine. Il encadre chaque aspect de son travail quotidien.

Une règle de droit peut prendre plusieurs formes.

- **Elle protège son travail :** Un contrat bien rédigé garantit le paiement après une installation à Mbandaka.
- **Elle protège son client :** La loi impose des normes de sécurité pour une installation de chauffe-eau. C'est une garantie de qualité.
- **Elle règle les conflits :** En cas de désaccord avec un fournisseur à Goma, le droit commercial offre des solutions pour trouver un accord.

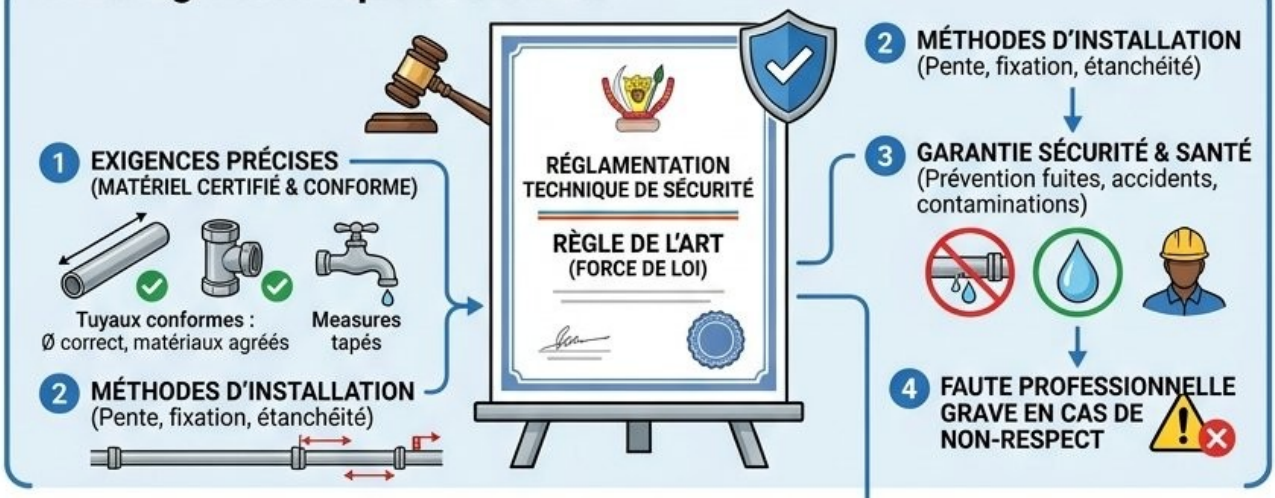
- **Elle définit ses obligations :** La législation fiscale explique comment déclarer ses revenus et payer ses impôts, que l'on soit à Matadi ou à Kisangani.

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

Figure 2 : Réf. IMG (1926-6002-3797)

Panneau de norme technique de sécurité en plomberie

a. La règle technique comme loi.



b. La responsabilité de l'artisan.



c. La protection du consommateur.



Figure 2 : Réf. IMG (1926-6002-3797)

Panneau de norme technique de sécurité en plomberie

a. La règle technique comme loi

Ici, le droit prend la forme d'une norme technique. Ce n'est pas un article du code civil, mais sa force est similaire. Cette règle impose des contraintes précises sur le matériel à utiliser ou la méthode d'installation. Ignorer cette norme, c'est commettre une faute professionnelle grave. C'est une règle de l'art qui a force de loi pour le métier. Elle vise à garantir la sécurité et la santé de tous, en prévenant les fuites, les accidents ou les contaminations.

b. La responsabilité de l'artisan

Le plombier est responsable de la conformité de son installation. Il ne peut pas dire "je ne savais pas". La loi suppose qu'en tant que professionnel, il connaît et maîtrise ces normes. Sa compétence est engagée.

c. La protection du consommateur

Finalement, cette norme protège l'utilisateur final. Qu'il habite un immeuble à Kinshasa ou une maison à Gemena, il a le droit d'avoir une installation qui ne met pas sa vie en danger. Le droit assure cette sécurité fondamentale.

Scénarios et Exercices

Anecdote : La parole contre le papier

Papa Tshimanga, un excellent plombier de Mbuji-Mayi, avait un talent reconnu mais un défaut majeur : il travaillait "à la parole". Pour la rénovation de la salle de bain d'un notable local, il s'était mis d'accord verbalement sur un prix. À la fin du chantier, impeccable, le client refusa de payer la somme convenue, prétendant qu'un montant bien inférieur avait été discuté. Sans contrat écrit, sans devis signé, Papa Tshimanga se retrouva sans preuve. Il a passé des mois à négocier pour finalement n'obtenir qu'une partie de son dû. Cette mésaventure lui a appris, dans la douleur, que le talent ne suffit pas. Le droit, à travers un simple papier, est le meilleur gardien du salaire d'un artisan.

Exercice 1 : Le devis refusé

Énoncé : Maman Hélène, vivant à Boma, contacte un plombier pour réparer une grosse fuite. Le plombier, après inspection, lui présente un devis détaillé de 300 $. Maman Hélène trouve le prix trop élevé et refuse de signer le devis. Le plombier peut-il l'obliger à accepter les travaux ou à lui payer des frais de déplacement ?

Résolution pas-à-pas :

1. **Étape 1 : Analyser la nature du devis** Le devis est une offre, une proposition de contrat. Il ne devient un contrat que s'il est signé par les deux parties.
2. **Étape 2 : Appliquer le principe de la liberté contractuelle** Le droit établit que chacun est libre d'accepter ou de refuser un contrat. Maman Hélène a parfaitement le droit de refuser l'offre du plombier sans avoir à se justifier.
3. **Étape 3 : Conclure sur les obligations** Le plombier ne peut pas la forcer à accepter. Concernant les frais de déplacement, il ne peut les exiger QUE s'il avait prévenu Maman Hélène à l'avance que le déplacement pour établir le devis serait payant. Sans cet accord préalable, il ne peut rien réclamer.

Exercice 2 : Le matériel non conforme

Énoncé : Pour gagner plus d'argent, un jeune plombier de la Province Orientale utilise des tuyaux en plastique bas de gamme au lieu des tuyaux en cuivre prévus dans le contrat signé avec son client. Trois semaines après, les tuyaux cèdent et provoquent une inondation. Le plombier est-il responsable ?

Résolution pas-à-pas :

1. **Étape 1 : Identifier la faute** Le plombier a commis une faute contractuelle. Il ne s'est pas conformé à ce qui était écrit dans le contrat (tuyaux en cuivre).
2. **Étape 2 : Établir le lien de causalité** La faute (utiliser du mauvais matériel) est la cause directe du dommage (l'inondation). Le lien entre les deux est évident.
3. **Étape 3 : Déterminer la responsabilité** Oui, le plombier est entièrement responsable. Le droit l'oblige à réparer tous les

dommages causés par sa faute : remplacer les tuyaux à ses frais et indemniser son client pour les dégâts liés à l'inondation.

1.2. La Hiérarchie des Normes en RDC

a. L'ordre des règles du jeu

Même si un client insiste pour une installation rapide et moins chère à Mbandaka, le plombier est tenu de respecter des règles techniques précises. Le désir du client ne peut pas ignorer une norme de sécurité ou un règlement d'urbanisme.

Cette situation illustre une idée simple. Toutes les règles n'ont pas la même force. Certaines sont plus puissantes que d'autres et doivent être obéies en priorité. C'est le principe de la hiérarchie des normes.

A. Le sommet de la pyramide : La Constitution et la Loi

La Constitution est la loi suprême de la République Démocratique du Congo. Aucun autre texte ne peut la contredire. Elle organise l'État et garantit les droits fondamentaux, comme le droit de propriété ou la liberté d'entreprendre, essentiels pour un artisan qui veut créer son entreprise.

Juste en dessous, les lois sont votées par le Parlement. Il existe des lois sur le commerce, le travail, ou l'environnement. Un plombier est directement concerné par le Code du travail pour ses employés, ou par les lois sur la protection de l'environnement concernant l'évacuation des eaux usées.

B. Les textes réglementaires : Les outils du quotidien

Concrètement, le quotidien du plombier est surtout encadré par les textes réglementaires. Ces textes sont pris par le pouvoir exécutif (Président, Premier Ministre, Ministres, Gouverneurs, Maires).

Leur hiérarchie est la suivante :

- **Les Ordonnances-lois et les Décrets** : Ils précisent l'application des lois.
- **Les Arrêtés** : Ils sont fondamentaux pour l'artisan. Un Arrêté ministériel peut fixer les normes techniques pour les matériaux (diamètres des tuyaux, types de soudures). Un Arrêté du Gouverneur de province peut réguler les constructions dans le Kwilu. Un Arrêté du

Maire de Lubumbashi peut imposer des règles sur le raccordement au réseau d'eau.

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

Figure 3 : Réf. IMG (4159-7755-3320)

La pyramide des normes juridiques appliquée à la plomberie

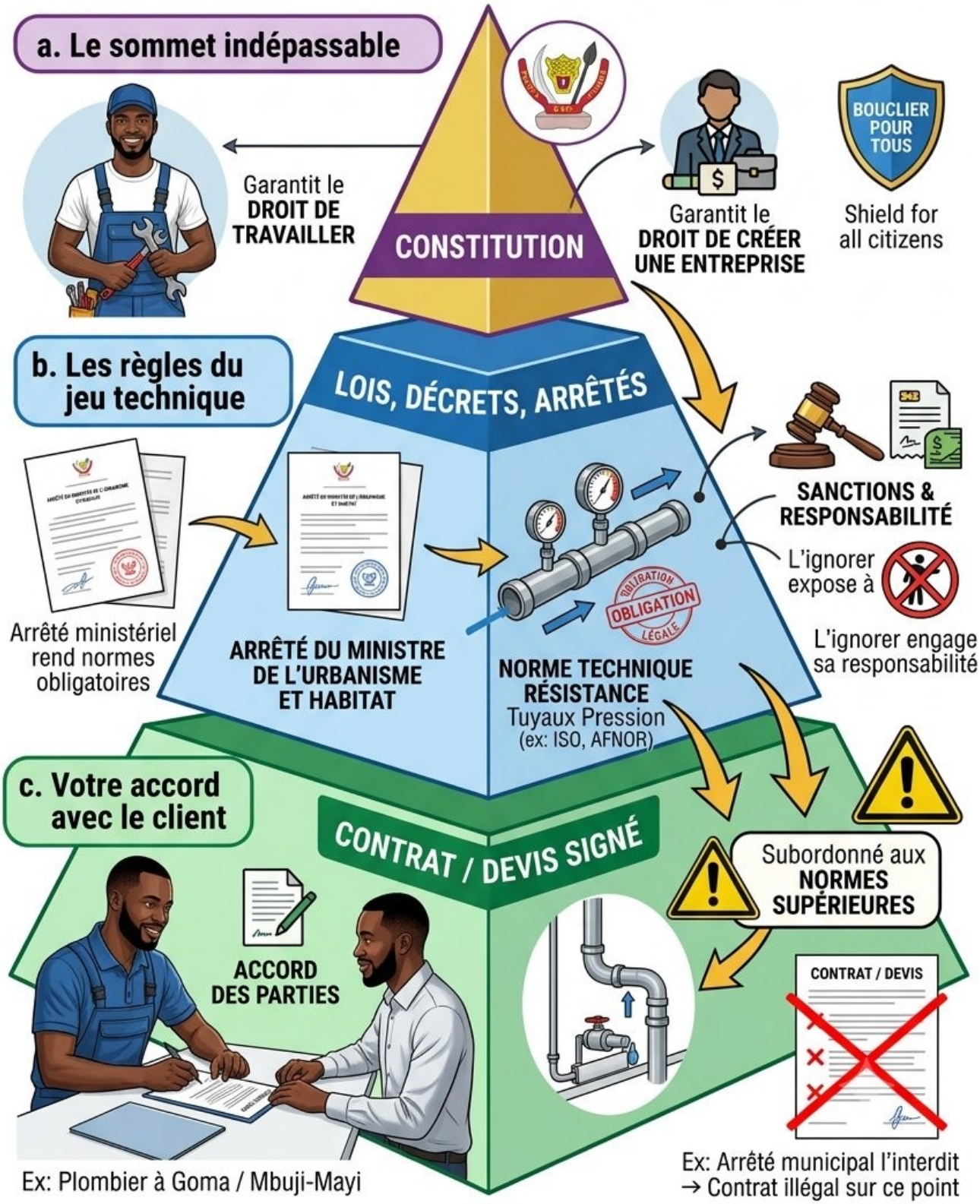


Figure 3 : Réf. IMG (4159-7755-3320)

La pyramide des normes juridiques appliquée à la plomberie

a. Le sommet indépassable

Au sommet de cette pyramide se trouve la Constitution. Elle peut sembler abstraite sur un chantier, mais elle garantit votre droit de travailler et de créer une entreprise. Toutes les autres règles, même les plus techniques, doivent la respecter. Une loi qui interdirait sans raison à une catégorie de citoyens de devenir plombier serait anticonstitutionnelle. La Constitution est le bouclier de tous.

b. Les règles du jeu technique

Les lois, décrets et arrêtés forment le corps des règles que vous manipulez. Un Arrêté du Ministre de l'Urbanisme et Habitat peut rendre obligatoire une norme technique spécifique (AFNOR, ISO) pour la résistance des tuyaux à la pression. Cette règle technique devient alors une obligation légale. L'ignorer, c'est s'exposer à des sanctions et engager sa responsabilité en cas d'accident.

c. Votre accord avec le client

Tout en bas de la pyramide se trouve le contrat ou le devis signé avec votre client à Goma ou à Mbuji-Mayi. Cet accord est "la loi des parties". Cependant, il est subordonné à tout ce qui est au-dessus. Vous ne pouvez pas vous accorder avec un client pour réaliser une installation interdite par un Arrêté municipal, même si vous êtes tous les deux d'accord. Le contrat serait illégal sur ce point.

C. La base : Contrat, Devis et Normes Volontaires

Le contrat que vous signez avec un client (souvent un devis accepté) a force de loi entre vous et lui. Il doit être respecté.

Cependant, un contrat ne peut jamais violer une norme supérieure. Si une clause de votre contrat est contraire à un Arrêté ou à une loi, cette clause est nulle. Vous ne pouvez pas vous engager à faire quelque chose d'illégal. Cette hiérarchie protège le plombier. Elle lui donne un argument d'autorité pour refuser une demande dangereuse ou non conforme d'un client.

SCÉNARIOS ET EXERCICES

Une histoire de sagesse technique à Kananga

Papa Mbiya, un vieux plombier respecté de Kananga au Kasaï, inspecte un nouveau chantier. Le jeune promoteur immobilier, pressé et soucieux de ses marges, a importé des lots de tuyaux PVC bon marché d'Asie. Il insiste pour que Papa Mbiya les utilise pour l'ensemble du réseau, y compris pour l'eau chaude. Papa Mbiya refuse calmement mais fermement. Il sort de sa sacoche une copie d'un vieil Arrêté interministériel (Santé et Infrastructures) qui spécifie l'usage obligatoire de matériaux résistants à la chaleur comme le cuivre ou le multicouche pour les conduites d'eau chaude sanitaire. "Jeune homme," dit-il, "ton argent ne pourra pas réparer les brûlures d'un enfant ni remplacer ma licence d'artisan si cette maison prend l'eau. Ma responsabilité est plus grande que ton bénéfice." Le promoteur, déconfit, a dû commander un nouveau stock conforme.

Exercice 1 : Le devis contraire à la loi

Énoncé : Mama Elodie, à Kisangani, vous demande d'installer une nouvelle salle de bain dans sa parcelle. Pour réduire les coûts, elle exige que le tuyau d'évacuation des eaux usées soit simplement dissimulé et dirigé vers le terrain vague du voisin. Elle est prête à signer le devis avec cette mention et à vous donner un bonus.

Résolution pas-à-pas :

1. **Étape 1 : Identifier les normes en conflit** L'accord contractuel proposé par la cliente (le devis) entre en conflit direct avec les règlements d'urbanisme et de salubrité publique (probablement un Arrêté municipal ou provincial) qui interdisent le rejet sauvage des eaux usées.

2. **Étape 2 : Appliquer la hiérarchie** L'Arrêté municipal est une norme réglementaire. Le devis est une norme contractuelle. La norme réglementaire est supérieure. L'accord proposé par la cliente est donc illégal.

3. **Étape 3 : Action du professionnel** Le plombier doit refuser d'inscrire cette clause et d'exécuter le travail ainsi. Il explique poliment à Mama Elodie les risques : conflits de voisinage, sanctions de la mairie, et sa propre responsabilité professionnelle qui est engagée. Il

propose une solution alternative conforme, comme le raccordement à une fosse septique réglementaire.

Exercice 2 : L'ordre du chef de chantier

Énoncé : Sur un grand chantier à Matadi dans le Kongo Central, le chef de chantier vous ordonne de souder des tuyaux en acier galvanisé avec une technique rapide mais non homologuée. Le "Cahier des Charges Techniques Particulières" (CCTP) du projet, qui fait partie du contrat, impose une autre méthode plus lente mais plus sûre.

Résolution pas-à-pas :

1. **Étape 1 : Identifier la source du conflit** L'ordre verbal du supérieur hiérarchique (le chef de chantier) est en contradiction avec une norme écrite et contractuelle (le CCTP). Le CCTP est un document qui détaille les règles techniques spécifiques à ce chantier.
2. **Étape 2 : Consulter la pyramide des normes du projet** Dans le cadre d'un chantier, le CCTP a une valeur contractuelle supérieure à un ordre verbal. Il est la "loi" du projet. L'ignorer peut rendre l'installation non-conforme et engager la responsabilité de l'entreprise et de l'exécutant.
3. **Étape 3 : Protéger sa responsabilité** Le plombier doit montrer le CCTP au chef de chantier et lui rappeler la procédure exigée. Il refuse d'appliquer la technique non homologuée. Il peut dire : "Chef, le contrat nous impose cette technique. Si nous faisons autrement et qu'il y a une fuite, l'assurance ne nous couvrira pas." Il se protège ainsi tout en justifiant son refus par un document officiel.

1.3. Les Acteurs Judiciaires et Administratifs

a. Le plombier face à la loi

Lorsque survient un problème, le premier réflexe est souvent de vouloir régler les choses "à l'amiable". Un client à Bukavu refuse de payer une facture, un fournisseur à Goma livre du matériel défectueux. La discussion s'envenime. Le droit congolais offre des solutions précises et des interlocuteurs dédiés.

Connaître ces acteurs n'est pas une option. C'est une nécessité pour protéger son travail, son argent et sa réputation. Ignorer qui contacter revient à se